



L'AOÛTIENNE 22 et 23 Août 2020

AVIS DE COURSE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

1. REGLES

La régata sera régie par les Règles d'Introduction à la Régata, le présent avis de course, la fiche course, et ses annexes et les règlements fédéraux

2. ADMISSIBILITE-INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte aux bateaux Osiris Habitable (HN), IRC, CIM et autres classes sur invitation.

2.2 L'inscription se fera uniquement par internet : www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST

2.3 La liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription en ligne avec le numéro de la licence FFvoile en cours de validité mention « compétition » pour chaque concurrent à bord.

Le licencié avec une licence FFvoile « Adhésion » devra présenter un certificat médical valide selon les prescriptions de la FFV.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour la durée de la compétition.

Les licences temporaires sont acceptées. Une copie du document accompagnée du certificat médical valide devra être présenté et/ou mis en pièce jointe de l'inscription.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFvoile doivent présenter :

- un justificatif d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition de moins de un an.

3. DROITS A PAYER

10€ par personne (soirée équipage compris).

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Afin de respecter les conditions sanitaires actuelles, tous les documents concernant les inscriptions devront parvenir par mail à la SNST avant le Vendredi 21 Août à 18h00. La liste des bateaux régulièrement inscrits et les documents de course seront mis à la disposition des concurrents sur le site internet de la SNST www.snst.org

Le paiement des droits se fera par le lien http://www.nvi-ins.fr/PAY_SNST

Samedi 22 aout	- 11h45	Briefing obligatoire sur zone de départ-Canal VHF 77
	- 12h00	Signal d'avertissement : parcours côtiers (cahier des parcours ind.I)
	- 18h00	Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 18h seront classés DNF
	- 20h00	Soirée des équipages au club house de la SNST
Dimanche 23 aout	- 11h45	Briefing obligatoire sur zone de départ-Canal VHF 77
	- 12h00	Signal d'avertissement : parcours côtiers (cahier des parcours ind.I)
	- 17h00	Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 17h seront classés DNF
	- 18h00	Remise des prix au club house de la SNST

5. FICHE COURSE

La fiche course et le cahier des parcours ind. I seront disponibles sur le site internet de la SNST et mis en ligne www.snst.org

6. CLASSEMENT

Plusieurs courses peuvent être courues.

6.1 Le système de classement utilisé sera le classement en « temps sur temps ».

6.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.2.Ex-aequo: nombre de meilleurs places et si besoin, classement de la dernière course.

6.4 Toutes les courses compteront pour le classement final.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble de ses partenaires à utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourra être utilisé ou reproduit à cet effet.

9. MENTIONS RGPD

Les coordonnées des concurrents recueillies par la société de Saint-Tropez font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'information concernant la participation aux régates. Nous vous assurons qu'aucune donnée ne sera communiquée, cédée ni revendue à des tiers et ne sont pas transférées hors Union Européenne. Conformément au Règlement Général de Protection des données personnelles du 28 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à la SNST (courrier ou mail).